

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 – NUMÉRO 06

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL (FAC)

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL PRÉVU À LA CLAUSE 7-1.02
(ANNÉE 2008-2009)

PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL

En vertu de la clause 7-1.02 de la convention collective 2005-2010, les parties nationales déterminent les montants à distribuer en perfectionnement et identifient les collèges bénéficiaires.

Pour l'année 2008-2009, les parties nationales conviennent de la répartition des montants disponibles selon les critères suivants :

1. Nombre total d'enseignantes et d'enseignants pour les syndicats affiliés à la FAC :
(cf. page 4) 2 494,86 ETC

2. Somme à distribuer : $2494,86 \text{ ETC} \times 55,00 \$ = 137\,217,30 \$$

Moins : Somme distribuée aux collègues du groupe I = 7 000,00 \$

Somme à distribuer pour les groupes II, III, IV et V 130 217,30 \$

3. Le nombre de points déterminés pour chaque collège des groupes II, III, IV et V est en fonction de la pondération qui a été attribuée par les parties pour chaque groupe.

4. Valeur à chaque point, pour les groupes II, III, IV et V :

$\frac{\text{Somme à distribuer}}{\text{le nombre total de points}} = \frac{130\,217,30 \$}{3\,057,0850} = 42,595250050$

5. Les parties conviennent que les collèges bénéficiaires du fonds de perfectionnement provincial de même que les montants qui leur sont alloués sont ceux présentés dans les tableaux ci-dessous :

Groupe I	
Collèges	Montant
Heritage	3 500,00 \$
Sorel-Tracy	3 500,00 \$
Total du Groupe I	7 000,00 \$

Groupe II			
Collèges	Nombre d'ETC	Pondération x 2,00	(x 42,595250050)
Jonquière	288,20	576,4000	24 551,90 \$
- Centre d'études collégiales en Charlevoix	25,13	50,2600	2140,84 \$
Rivière-du-Loup	108,22	216,4400	9219,32 \$

Groupe III			
Collèges	Nombre d'ETC	Pondération x 3,00	(x 42,595250050)
Rimouski	229,82	689,4600	29367,72 \$
- Institut maritime du Québec	35,76	107,2800	4569,62 \$
- Centre matapédien d'études collégiales	10,26	30,7800	1311,08 \$

Groupe IV			
Collège	Nombre d'ETC	Pondération x 3,50	(x 42,595250050)
Abitibi-Témiscamingue	162,96	570,3600	24 294,63 \$
- Sous-centre d'Amos	21,13	73,9550	3 150,13 \$
- Sous-centre de Val-d'Or	39,76	139,1600	5 927,55 \$

Groupe V			
Collèges	Nombre d'ETC	Pondération x 4,25	(x 42,595250050)
Gaspésie et des Îles	82,47	350,4975	14 929,53 \$
- Sous-centre de Baie-des-Chaleurs	25,07	106,5475	4 538,42 \$
- Pavillon Gaspésie anglophone	14,00	59,5000	2 534,42 \$
- Sous-centre des Îles-de-la-Madeleine	20,34	86,4450	3 682,15 \$

Total des groupes II, III, IV et V	1063,12	3 057,0850	130 217,30 \$
---	----------------	-------------------	----------------------

6. Pour l'année 2008-2009, les montants à répartir entre les établissements dont les syndicats sont affiliés à la FAC sont établis en fonction des ressources allouées à chaque établissement pour l'année 2007-2008 et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

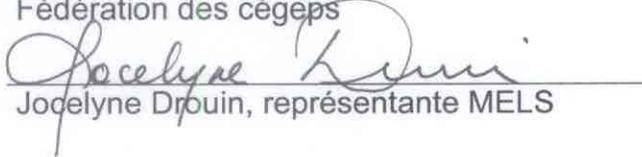
Nombre total d'ETC alloué à l'enseignement régulier⁽¹⁾

Collèges	Total ETC
Abitibi-Témiscamingue	162,96
- Sous-centre d'Amos	21,13
- Sous-centre de Val-d'Or	39,76
André-Laurendeau	184,60
Dawson	508,63
Gaspésie et des Îles	82,47
- Sous-centre de Baie-des-Chaleurs	25,07
- Pavillon Gaspésie anglophone	14,00
- Sous-centre des Îles-de-la-Madeleine	20,34
Heritage	79,01
Jonquière	288,20
- Centre d'études collégiales en Charlevoix	25,13
Rimouski	229,82
- Institut maritime du Québec	35,76
- Centre matapédien d'études collégiales	10,26
Rivière-du-Loup	108,22
Rosemont	171,43
Sorel-Tracy	76,46
Vanier	411,61
Total	2494,86

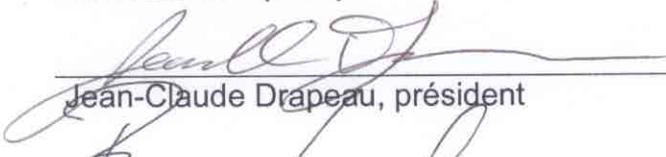
EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce, 26^e jour du mois de mars 2009.

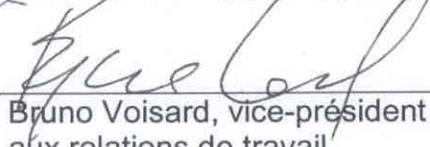
**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**


Diane Brien, représentante
Fédération des cégeps


Jocelyne Drouin, représentante MELS

**POUR LA FÉDÉRATION AUTONOME
DU COLLÉGIAL (FAC)**


Jean-Claude Drapeau, président


Bruno Voisard, vice-président aux ressources et
aux relations de travail

⁽¹⁾ Document préparé par la Direction générale du financement et de l'équipement, sur la base des informations au 6 février 2009.